Chapitre 13  
La nécessité d’une nouvelle forme de croissance

S’il a été reconnu que le PIB restait la meilleure mesure de la performance économique d’un pays, il n’est néanmoins pas une mesure du bien-être et ne prend notamment pas en compte les dégâts causés à l’environnement. Aussi, il est nécessaire de lui associer d’autres indicateurs. De nombreux travaux ont été engagés tant au niveau international que national. En France, par exemple, la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi a été mise en place en février 2008 pour étudier les alternatives possibles au PIB et a rendu un rapport en septembre 2009.

I. Quelles sont les origines du développement durable ?

A. Un développement au-delà de la croissance

Dès 1971, le Club de Rome, avec son rapport « Halte à la croissance » attire l’attention sur la surexploitation des ressources et leur épuisement à brève échéance. Il démontre l’impossibilité de la poursuite de la croissance dans les mêmes conditions et prône la croissance zéro. C’est dans ce contexte que s’est déroulée la conférence des Nations unies sur l’environnement humain à Stockholm en 1972. Pour la première fois, apparaît un concept, l’écodéveloppement, qui annonce les prémices du développement durable. D’ailleurs, dès 1972, le Programme des Nations unies pour l’environnement (Pnue) est créé. À noter que le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) avait déjà été créé en 1966.

L’Union pour la conservation de la nature (UICN) a parlé de *Sustainable Development* (traduit à l’époque par développement soutenable) dès 1980. Mais il faudra attendre le rapport de Gro Harlem Brundtland (Premier ministre de Norvège et présidente de la Commission mondiale sur l’environnement et le développement) en 1987 pour que le monde entier s’approprie le concept.

Il s’agit donc d’un concept qui repose sur trois piliers : économique, social et environnemental, et plusieurs principes : solidarité, précaution et participation. C’est un mouvement qui doit être suivi par tous les pays pour être efficace.

En France, de nombreuses mesures ont été prises en faveur d’un développement durable depuis le Grenelle de l’environnement.

B. La mise en place d’un indicateur alternatif au PIB : l’IDH

L’IDH a été mis en place par le Pnud (Programme des Nations unies pour le développement)

en 1990, sous l’influence, notamment, d’Amartya Sen (économiste indien, Prix Nobel d’économie en 1998 pour ses travaux sur la famine, la théorie du développement humain et l’économie du bien-être). Il se veut être un indicateur du bien-être d’une population. Ainsi, en plus de l’aspect économique (PIB/hab), cet indicateur prend en compte des éléments sociaux (scolarisation et espérance de vie). Il est représenté par un indicateur allant de 0 à 1. Plus le pays est proche de 1 et plus le bien-être de sa population est important. Il existe, comme pour le PIB, de nombreuses disparités. Les PMA se retrouvent en queue de peloton avec un IDH autour de 0,4 ou 0,5 (voir le chapitre 12).

contre des indices proches de 0,95 pour les IDH les plus élevés. Ainsi, les PMA, en plus d’avoir un PIB/hab très faible, ont aussi une espérance de vie parfois inférieure à 50 ans et une durée de scolarisation de moins de cinq ans.

II. Quels sont les indicateurs et les instruments du développement durable ?

A. Des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux

Deux indicateurs sont évoqués dans le référentiel : l’empreinte écologique et le PIB

vert. Il s’agit de deux notions très différentes.

L’empreinte écologique mesure la trace laissée sur la terre par la consommation de l’homme. Elle se mesure en hectares. Le WWF édite un rapport *Planète vivante* qui dresse l’état de l’empreinte écologique et il apparaît que la consommation de ressources est supérieure de 30 % à la capacité de la terre à renouveler ces ressources. À ce niveau, il y a de larges inégalités, car certains pays sont très consommateurs (États- Unis ou Chine par exemple) mais sont aussi des pays dans lesquels les ressources (la biocapacité) sont très importantes. Leur empreinte écologique est forte mais pas critique. Bien évidemment l’empreinte écologique des pays les plus pauvres (Haïti, Bangladesh…)

est faible. Pour la France, son empreinte écologique était de 4,9 hectares alors que sa biocapacité n'était de que de 3 hectares par personne. Elle excède donc sa biocapacité de 62 %.

Le PIB vert (ou *wealth index* IWI — indice de richesse globale) a été présenté par le Pnue à l’occasion du sommet sur le développement durable RIO + 20. Il va prendre en compte sur le long terme des indicateurs sociaux et sociétaux (capital humain, santé, bien-être, etc.) et environnementaux et ainsi tenir compte de « toutes les composantes de la richesse dans un pays » et de leur évolution dans le temps (Pnue).

Le Pnud a fait un premier calcul sur 20 pays (Afrique du Sud, Allemagne, Arabiesaoudite, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Équateur, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Japon, Kenya, Nigeria, Norvège, Russie et Venezuela), qui représentent 56 % de la population mondiale et les trois quarts du PIB mondial. Sans surprise, le rapport fait apparaître que ce sont les actuels pays développés qui ont beaucoup consommé de ressources et que les émergents en consomment, à leur tour, beaucoup.

B. Les instruments sont à la fois réglementaires et incitatifs

Les États peuvent mettre en oeuvre plusieurs outils pour aller vers une croissance plus soutenable.

--La réglementation : par des obligations de faire (contrôle technique sur les véhicules…) ou de ne pas faire (pas d’amiante dans les constructions) avec l’instauration de normes par exemple.

--Les labels : contrairement aux normes, ils ne sont pas obligatoires mais incitent à un comportement vertueux. On peut citer par exemple le label Bio.

--Les écotaxes répondent à la problématique du « pollueur payeur » (Pigou) : en effet, ce sont les personnes qui polluent qui paient une taxe. Par exemple, la taxe sur les produits électriques fait contribuer le consommateur au financement du recyclage de ces produits.

L’État peut aussi mettre en place des incitations : crédit d’impôt pour la réalisation d’économies d’énergie ou en faveur des énergies renouvelables.

Enfin, il existe aussi le système des permis négociables (Coase : gestion par le marché). Ils ont été mis en place en Union européenne pour certaines industries particulièrement polluantes (centrales électriques, aciéries, raffineries d’hydrocarbures…). Des droits à polluer sont attribués à chaque entreprise, qui peut les échanger sur le marché des droits à polluer.

Résultats : ces différentes mesures ont pour but d’infléchir les comportements de consommation (par exemple plus de consommation bio), de production (relocalisation d’entreprises, recyclage de déchets…) et d’investissements (les entreprises peuvent être tentées d’acquérir des technologies moins polluantes ou de développer des produits ayant de meilleures performances énergétiques). Les résultats sont encore minces car bien souvent l’effort financier à réaliser est important.